

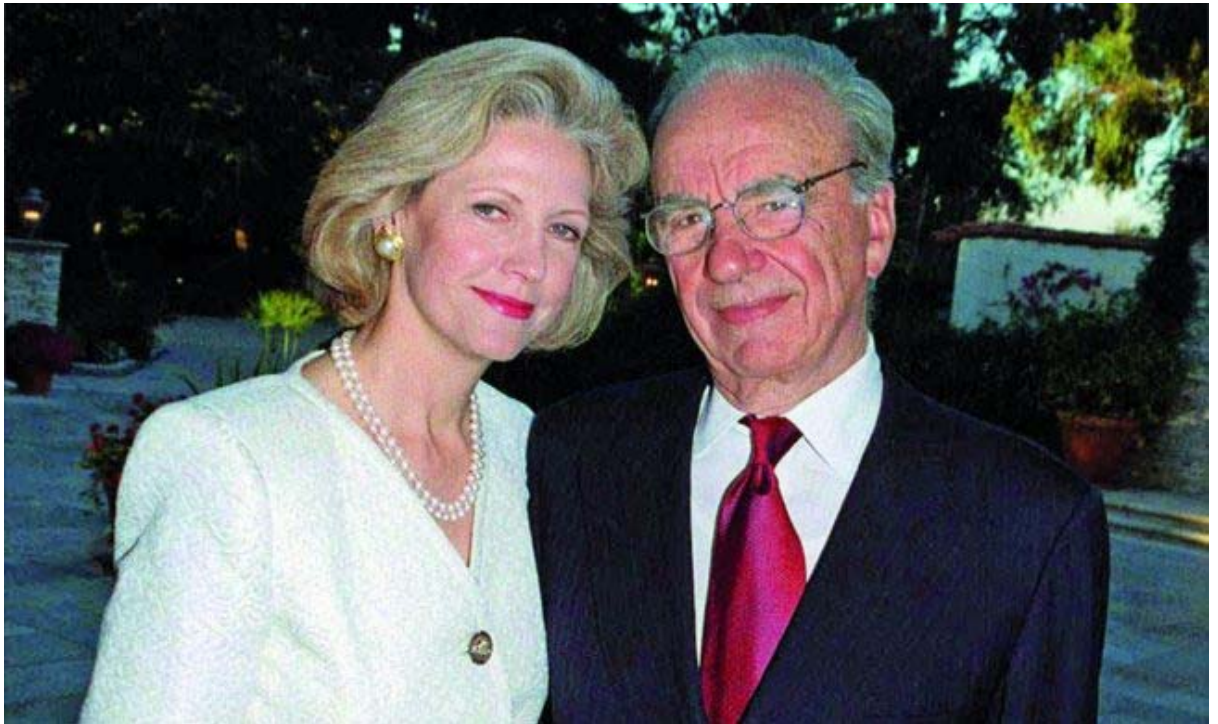
Divorce: les grandes fortunes seraient-elles plus naïves?

par Chantal Mathez

04. décembre 2012 4 min

Curieusement, s'ils savent optimiser leurs finances professionnelles, les riches négligent souvent le plan privé.

- [#les plus de la rédaction](#)



On ne badine pas avec le dés-amour. Surtout quand il y a beaucoup d'argent à la clé. Alors que la rupture coûte cher pour l'un, elle peut rapporter gros pour l'autre. Ainsi, la résidente genevoise Elena Rybolovlev réclame pas moins de 6 milliards de dollars à son époux Dmitri Rybolovlev. Soit la moitié de la fortune de cet oligarque russe, propriétaire de l'AS Monaco et treizième fortune de Russie. Leur divorce devrait être prononcé avant la fin de cette année.

Partager le yacht ou l'avion privé, la collection d'art, les résidences secondaires, l'entreprise familiale ou encore la garde des enfants s'avère souvent compliqué, très coûteux et peut prendre pas mal de temps. Ce qui est plus surprenant, c'est de constater qu'un grand nombre de ces personnes fortunées sont très bien organisées à titre professionnel, mais rarement à titre privé. David Bitton, avocat au Barreau de Genève, s'en étonne: «Non seulement peu de riches signent des contrats de séparation de biens ou de clauses particulières, mais ils découvrent au moment de leur divorce qu'ils ont mis des maisons, des œuvres d'art ou encore des entreprises au nom de leur conjoint.»

Dans le déni?

L'amour rendrait-il les riches plus aveugles que les autres? Il existerait en tout cas une sorte de déni au niveau de l'organisation de leur séparation, comme au niveau de leur héritage, constate l'avocat genevois. Même histoire chez les riches étrangers qui

s'installent au forfait. «Ils ont rarement un suivi légal au niveau de leur fortune», remarque l'associé de l'étude Ming Halpérin Burger Inaudi. Ainsi, alors que de nombreux pays ne connaissent pas les régimes matrimoniaux dans leur droit, la pratique des pays anglo-saxons est régie par des contrats pré-nuptiaux qui règlent par avance les conséquences d'un divorce.

Alain Berger, associé chez BRS Avocats, met en garde: «Ces contrats ne sont pas reconnus par le Tribunal fédéral.» En effet, le droit suisse oblige le juge à vérifier que ces conventions ne soient pas manifestement inéquitables, ce qui pourrait entraîner des situations très compliquées au moment de la séparation. Selon Anne Reiser, avocate spécialisée dans le droit de la famille, lorsqu'un couple très fortuné se sépare en Suisse sans être sous le régime de la séparation de biens, l'un des gros problèmes est le démantèlement de l'entreprise familiale. «C'est l'une des raisons qui poussent souvent les riches à sortir leur entreprise des biens matrimoniaux par contrat de mariage.»

Toutefois, le système idéal qui permettrait la pérennité de l'entreprise serait de créer des trusts de droit suisse, estime Anne Reiser. «Ces trusts permettraient non seulement de gérer l'entretien de tous les membres de la famille et des proches dépendants du couple marié, mais éviteraient également de démanteler le patrimoine familial.» Car, au final, la Suisse ne favorise ni la pérennité du patrimoine ni la solidarité intergénérationnelle. Et en liquidant un patrimoine à chaque divorce, «à la fin tout le monde s'appauvrit», rajoute l'auteur du livre *Au nom de l'enfant...* Se séparer sans se déchirer (Editions Favre, 2012).

Alors que les trusts ne sont pas encore établis dans la culture helvétique, David Bitton les recommande pour les enfants de personnes fortunées mais pas nécessairement pour les couples mariés. «En cas de séparation, cela devient très compliqué de sortir le conjoint de cette structure», rappelle le magistrat. Quoi qu'il en soit, l'avocate Caroline Ferrero Menut, spécialiste en droit de la famille, conseille aux nantis de se marier en régime de séparation de biens. Et surtout de se méfier lorsqu'il y a l'acquisition de propriété en commun. «Car en cas de séparation, le conjoint qui n'a pas investi a un droit sur la plus-value immobilière réalisée depuis l'achat du bien.» Ce qui peut entraîner des complications lors du partage immobilier.

Un gros capital plutôt qu'une pension

En revanche, contrairement aux idées reçues, les divorces de personnes aisées sont parfois plus simples à conclure que ceux de personnes dont la seule motivation de conflit est la fierté ou l'honneur, estime Caroline Ferrero Menut. «Les millionnaires ont plutôt intérêt à ce que leur divorce ne prenne pas trop de temps et que leur fortune ne soit pas étalée devant les juges», rajoute l'avocate.

C'est l'une des raisons qui poussent souvent le mari à offrir un gros capital à son épouse lors des négociations plutôt qu'une pension. Un moyen de tourner la page rapidement. Au fond, le risque d'une procédure longue et coûteuse vient plutôt du mauvais choix des avocats:

«Obnubilés par l'argent, certains veulent faire durer les actions judiciaires le plus longtemps possible», commente Caroline Ferrero Menut. L'avocate reprend avec ironie: «Saint-Domingue propose des divorces clés en main.» Mais la magistrate n'oublie pas de préciser qu'il faut s'en méfier: «Ces derniers sont très compliqués à réaliser et ne sont pas toujours reconnus dans nos juridictions!»

Photo ci-dessus: Anna et Rupert Murdoch

Crédits photos: Franck May/Justin Lane/Alan Berliner/Keystone